



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 1**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de la République du Cameroun pour 2023-2024

**Document d'action « Appui à l'augmentation des capacités de production d'électricité d'origine renouvelable »**

**PLAN D'ACTION PLURIANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

**1 SYNTHÈSE**

**1.1 Tableau récapitulatif de l'action**

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base</b>	Appui à l'augmentation des capacités de production d'électricité renouvelable OPSYS number: ACT-62050 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Equipe Europe'</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée au Cameroun
<b>4. Document de programmation</b>	MIP 2021-2027 pour le Cameroun
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	Pacte Vert – développement durable et action pour le climat Objectif spécifique 3 : Accompagner le Cameroun dans la décarbonation de son économie en généralisant l'accès à l'énergie durable et une consommation plus efficiente. R3.1 Augmentation de la capacité de production électrique d'origine renouvelable installée avec le soutien de l'Union européenne.
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Transition énergétique code CAD 230
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal: ODD 7 Energie Propre et d'un coût abordable, Cible 7.2, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
<b>8 a)Codes CAD</b>	Code CAD 23110 Politique énergétique et gestion administrative (30%) Code CAD 23210 Production d'énergie, sources renouvelables, multiples technologies (70%)

<b>8 b) Principal Canal d'acheminement</b>	Gouvernement Tiers - Agence Française de développement – 13000 ou un autre établissement financier européen de développement			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climate <input type="checkbox"/> Social inclusion and Human Development <input type="checkbox"/> Gender <input type="checkbox"/> Biodiversity <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Human Rights, Democracy and Governance			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et balises:</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique énergie	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/

	transports santé éducation et recherche	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	/
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020121 Coût total estimé: 54 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 4 000 000 EUR Cette action est cofinancée conjointement par une institution financière européenne de développement pour un montant de 50 000 000 EUR			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Type de financement</b>	Cette contribution à la Plateforme Africaine d'Investissement (African Investment Platform) de financement mixte est mise en œuvre en gestion indirecte par les entités indiquées à l'annexe 2 du présent document d'action, conformément à la procédure d'attribution la de Plateforme Africaine d'Investissement de financement mixte.			

## 1.2 Résumé de l'Action

Cette action vise à soutenir le développement de la capacité de production électrique d'origine renouvelable (hydroélectricité, photovoltaïque, biomasse<sup>1</sup>), par une opération de blending mixant une subvention d'un montant de 4 millions d'euros avec des prêts mis à disposition par une ou plusieurs institutions financières partenaires de l'Union européenne. L'action répond au besoin d'ajouter des capacités de production, dans la mesure du possible, dans des zones peu desservies par les grands réseaux d'interconnexion en construction qui transportent l'électricité produites par les grands barrages actuels et futurs (Nachtigal, Kikot).

En effet, grâce à une interconnexion intérieure de ses réseaux prévue en 2025-2026, le Cameroun disposera d'un réseau électrique haute tension pour alimenter de grandes portions du territoire et améliorer le bien-être des femmes et des hommes (accès des populations aux services énergétiques). Le potentiel théorique de production d'électricité peu carbonée par les barrages de grande capacité, suffisant pour accompagner le développement social et économique durable du pays, ne pourra pas atteindre à coût raisonnable l'ensemble de son territoire. Aussi, il apparaît nécessaire de considérer le besoin d'ajout complémentaire de capacités de production d'électricité d'origine renouvelable (hydroélectricité, production photovoltaïque, biomasse) en mesure d'alimenter/complémenter le réseau sur certaines zones moins bien desservies et sur des réseaux isolés alimentés par des groupes diesels.

Le développement de ces capacités de production électrique renouvelable présente l'avantage d'améliorer la fourniture d'électricité tout en réduisant l'impact sur l'environnement, ainsi que s'y est engagé le Cameroun en 2015 (25% du mix énergétique en énergie renouvelable – petit hydro, photovoltaïque, biomasse). Cependant, 8 ans après, malgré la faisabilité technique et la rentabilité économique de nombreuses initiatives privées existantes de développement de projets, seul un projet de petite hydroélectricité a pu aboutir. Les retards dans l'instruction administrative ainsi que le financement difficile à obtenir pour ces projets sont les deux facteurs limitants essentiels qui expliquent la lenteur de leur développement.

L'action visera à soutenir la production électrique d'origine renouvelable au réseau par la mise à disposition de moyens techniques nécessaires pour faciliter le suivi et l'accompagnement des projets déjà en cours de

<sup>1</sup> La réglementation camerounaise définit comme d'origine renouvelable le petit hydro de moins de 5 kw, le solaire et la biomasse

développement et d'identification par le secteur privé. L'action privilégiera les installations de moins de 5 MW de puissance. Dans une seconde composante, il s'agira d'œuvrer pour la mise à disposition des moyens financiers adaptés pour le financement de ces projets auprès de développeurs privés indépendants avec des prêts mis à disposition par une ou plusieurs institutions financières partenaires de l'Union européenne. Dans la mesure du possible, les investissements en énergie durable seront priorités dans les paysages clés pour la conservation et le développement (PCCD) définis par l'initiative NaturAfrica.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

La consommation d'énergie au Cameroun reste modeste en comparaison de celle des pays industrialisés (0,37 tonnes d'équivalent pétrole – tep - par habitant au Cameroun contre 3 tep par habitant dans les pays de l'UE en 2020<sup>2</sup>). Cette faible consommation d'énergie s'explique, entre autres, par la faible proportion des activités économiques productives intensives en énergie dans l'économie camerounaise. Si le Cameroun dispose de ressources suffisantes pour développer son économie et répondre aux besoins matériels croissants de la population, il est important que les choix établis en matière de développement des infrastructures n'augmentent pas la dépendance aux énergies fossiles de l'économie camerounaise, notamment pour la production industrielle et le développement des services. Il s'agit de permettre au secteur énergétique d'augmenter suffisamment les moyens énergétiques décarbonés pour accompagner une demande croissante. Or, le pays dispose de sources d'énergies renouvelables (EnR) suffisantes pour accompagner un développement économique vert, en augmentant sa production d'électricité.

La capacité de production électrique du Cameroun (1,7 GW<sup>3</sup> installés) se caractérise par une forte présence de l'hydroélectricité qui représentait 46% des capacités installées en 2020<sup>4</sup>. L'hydroélectricité est une forme peu carbonée de production électrique. Cette pénétration de la grande hydroélectricité est appelée à évoluer positivement avec l'entrée en production de plusieurs grands barrages (Memve'ele 211 MW<sup>5</sup>, partiellement raccordée en 2021 et Nachtigal, 420 MW, prévu pour 2024).

D'autre part, la Contribution Déterminée au Niveau national révisée (CDN) du Cameroun<sup>6</sup> établit, parmi les actions d'atténuation, l'objectif de quadrupler la capacité de production d'électricité à l'Horizon 2035 pour passer à 6 GW, principalement grâce à l'hydroélectricité, et d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité, en adoptant un plan de développement des énergies renouvelables portant à 25% la part des EnR dans le mix électrique et en assurant la mise en place d'un cadre incitatif pour le développement des EnR. L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) établit ainsi la décomposition suivante attendue de la part de chaque EnR : Mini-hydro (puissance installée inférieure à 5 MW) 11%, Biomasse : 7%, Solaire : 6%, Eolien : 1%.<sup>7</sup> Il faut noter que la réglementation camerounaise définit comme d'origine renouvelable les capacités de production hydroélectrique unitaires inférieures à 5 MW et adopte alors le terme de « Mini-hydro ». Dans ces conditions, les puissances électriques à installer en énergies propres peuvent être estimées à plus de 3 000 MW d'ici 2030 et si l'on s'en tient aux objectifs annoncés, 600 MW de sites Mini-hydro (soit plus de 120 centrales) et 400 MWc de centrales solaires.

Le système électrique du Cameroun se caractérise par l'existence de 3 grands réseaux de tailles différentes en cours d'interconnexions mutuelles. Le Réseau Interconnecté Est (RIE) supporte une puissance installée modeste (25 MW environ). Il est connecté depuis fin 2022 au Réseau Interconnecté Sud (RIS), principal réseau du pays alimentant les villes de Douala et Yaoundé, d'une capacité d'environ 1200 MW, sur lequel se raccordent les grands barrages hydroélectriques (Edéa, Song Loulou, Mem'vele, Nachtigal fin 2023). Enfin l'interconnexion du Réseau Interconnecté Nord (RIN), avec une puissance installée de 150 MW environ, est prévue avec le RIS pour 2025 – 2026. À noter qu'une vingtaine de villes secondaires du pays sont toujours desservies par des réseaux isolés dont

<sup>2</sup> Energy Statistics Data Browser, [www.iea.org](http://www.iea.org)

<sup>3</sup> GW : gigawatt

<sup>4</sup> Source : Rapport d'activité ARSEL 2020

<sup>5</sup> MW : megawatt

<sup>6</sup> Plan d'action climatique visant à réduire les émissions et à s'adapter aux effets des changements climatiques, établi par les parties signataires de l'accord de Paris, adhérentes à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

<sup>7</sup> Rapport annuel de l'ARSEL, 2020, page 15, [http://arsel-cm.org/photo/arsel\\_rapport\\_annuel\\_2020.pdf](http://arsel-cm.org/photo/arsel_rapport_annuel_2020.pdf)

la production est majoritairement issue de groupes thermiques diesel. L'ambition du pays est d'assurer l'électrification du territoire camerounais par l'extension progressive de ce réseau électrique, y inclus dans les zones rurales (Plan Directeur d'Electrification Rurale du Cameroun, 2016 (PDER)).

La distribution de l'électricité est assurée par une compagnie privée, ENEO<sup>8</sup>, ayant en concession également 63% des puissances de production installées (2020). Le contrat de concession de cette entreprise initialement établi pour une période de 20 ans, de juillet 2001 à juillet 2021 a été prolongé en 2018 jusqu'en juillet 2031. Les dispositions de ce contrat de concession fixent une limite à la capacité de production détenue par le distributeur (1 GW). De plus, en 2018, le réseau de transport d'électricité a été rétrocédé à SONATREL, société publique créée en 2015. En conséquence, la croissance de la capacité de production d'électricité passe par le développement de projets portés par des Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE), avec pour exemples récents : Kribi Power Development Corporation (KPDC) ou Nachtigal HydroPower Company (NHPC), deux projets où Electricité de France (EDF) est le PIE en association avec le gouvernement camerounais .

Le contexte énergétique camerounais semble donc favorable depuis quelques années à un développement de la capacité de production électrique, aligné, entre autres, sur les engagements du pays en faveur du Climat. Un travail de revue des projets EnR potentiels réalisé en 2022 dans le cadre la mission d'identification et de formulation de la présente action<sup>9</sup> constate que plus 57 projets EnR ont déjà fait l'objet d'études de faisabilité, à différents stades, dont 30 réalisées par des promoteurs privés.

Toutefois, malgré l'abondance des mécanismes financiers en faveur du développement des moyens de production d'électricité d'origine renouvelable ciblant le continent africain, il faut constater que peu de projets camerounais ont pu bénéficier de ces moyens financiers. Ainsi, la part des EnR dans le mix électrique reste minime. Par exemple, le développement et la mise en œuvre de la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou Carrière (1,49 MW), co-financée par le 10<sup>e</sup> FED<sup>10</sup> à hauteur de 34% aura pris plus de 10 ans.

Tel que constaté et exprimé par la Banque Mondiale dans son rapport national sur le Climat et le Développement en 2022, le déploiement des alternatives renouvelables se heurte à des cadres politiques et réglementaires peu connus et appropriés (même si l'UE a contribué à la rédaction des manuels de procédure), un manque d'expertise technique et de savoir-faire, et des contraintes de financement. Pour attirer des investissements privés dans les énergies renouvelables, il est essentiel de s'attaquer aux défis en matière de politique dans le secteur de l'énergie en général à court et moyen termes.

L'action envisagée cible le développement d'infrastructures ayant un fort impact à l'échelle locale et visant l'amélioration de bien-être de la population dans toute sa diversité. En ce sens, elle complète le soutien au développement économique local envisagé dans le programme d'appui à la décentralisation mis en œuvre sous la modalité de l'appui budgétaire.

## 2.2 Analyse des problèmes

En dépit d'un potentiel présent, d'une stratégie nationale affichée de développement des EnR dans le mix électrique depuis 2015 (Accord de Paris) et malgré les moyens annoncés par les banques de développement, le suivi de l'inventaire des projets EnR potentiels au Cameroun indiquent surtout l'absence d'aboutissement dans l'instruction et le développement effectif des capacités de production EnR.

Si les procédures établies et permises par le cadre légal n'interdisent pas la réalisation de projets EnR, leur mise en œuvre concrète reste compliquée et peu adaptée au développement de projets de production d'électricité de taille intermédiaire. Ainsi, tel que pour les grands ouvrages, un comité ad hoc multi-institutions spécial doit être constitué pour chaque projet EnR et c'est le développeur lui-même qui doit prendre en charge les frais de fonctionnement, ou encore un projet de petite centrale hydroélectrique avec un petit seuil de rétention sera soumis à la même étude de danger qu'un grand barrage.

Il est également nécessaire de revoir les circuits d'instruction des projets EnR. À de rares exceptions, c'est un développeur privé qui est bien souvent à l'initiative du projet EnR. Celui-ci doit alors s'assurer du suivi de la réalisation de l'ensemble des étapes d'instruction de son projet par l'administration camerounaise. Si les

<sup>8</sup> Société filiale du groupe britannique Actis, l'Etat camerounais possède 44% des parts et les employés 5%

<sup>9</sup> Contrat FED/2022/431-729

<sup>10</sup> Contrat FED/2011/263-502

procédures ont été recensées et clarifiées lors de 3 missions de la Facilité d'Assistance Technique Energie Durable<sup>11</sup>, elles ne sont pas encore intégrées ni appliquées factuellement par les institutions du secteur et il est constaté unanimement un manque de fluidité dans leur déroulement ainsi qu'un manque de clarification dans les rôles et attributions des institutions en charge de l'instruction et suivi des projets. De manière générale, il n'y a pas ou peu de concertation et de coordination entre les différents acteurs dans le choix et le suivi des projets EnR. Pourtant, l'absence d'un accès adéquat à l'énergie a des conséquences désastreuses pour les populations, et notamment les plus vulnérables majoritairement constituées de femmes et filles.

Par ailleurs, les quelques expériences de mise en place de procédures de mise en concurrence (appels d'offres ou appels à projet) n'ont pas fait preuve d'une plus grande célérité, chaque institution restant sur une application limitative et peu concertée de ses responsabilités régaliennes, alors qu'une implication mieux concertée et en synergie de l'ensemble des institutions nationales dans l'instruction des projets, permettrait une meilleure réactivité des services publics camerounais et une accélération des processus de développement et de mise en œuvre.

Depuis la prise en compte du changement climatique et de l'impact des énergies fossiles sur le climat, les banques de développement ont décidé la mise à disposition de moyens financiers pour le développement, entre autres, de projets de production d'électricité d'origine renouvelables. Appliqué au contexte camerounais, l'accès à ces moyens financiers reste difficile. Ainsi, le « ticket d'entrée », c'est-à-dire, la dimension minimale du financement d'un projet pour que celui-ci soit considéré par une banque de développement (10 à 15 millions d'euros) est supérieure aux besoins financiers pour la construction d'une centrale Mini-Hydro (3 millions d'euros par MW environ). D'autre part, les possibilités de financement par les banques locales ne permettent pas un développement effectif des capacités de production d'électricité d'origine renouvelable en raison principalement de durées de crédit limitées et de taux de crédits élevés. L'offre locale en matière de financement de projets dans le domaine de l'énergie est très limitée et les banques commerciales camerounaises ne sont pas formées pour évaluer, gérer les risques et suivre de tels projets. Ces contraintes sont incompatibles avec des projets dont les perspectives de contrat d'achat nécessitent une structuration sur de plus longs termes (15 à 20 ans). Il est donc nécessaire d'améliorer la mise à disposition de moyens financiers adaptés au contexte spécifique du financement des projets de construction de centrales électriques d'origine renouvelable à destination des développeurs.

Les principales parties prenantes pour l'action envisagée sont :

1. Les institutions camerounaises impliquées dans l'instruction et la validation des projets EnR connectés au réseau électrique. Il s'agit de permettre à ces acteurs en charge d'attribuer les autorisations, les licences et les concessions, de valider les tarifs d'achat de l'électricité produite, d'émettre une non-objection, etc., d'œuvrer dans un cadre de concertation approprié (par exemple sous forme d'un comité national des énergies renouvelables, aujourd'hui en gestation) pour l'instruction rapide de projets EnR. Il s'agit ainsi de permettre à la Direction de Energies Renouvelables et de la Maitrise de l'Energie (DERME) du Ministère de l'Eau et de l'Electricité (MINEE), d'organiser les échanges avec l'ARSEL, ENEO, l'Agence d'Electrification Rurale (AER), le Ministère de l'Environnement, et toute autre institution nécessaire, pour l'accompagnement et l'accélération des projets en cours, ainsi que pour la préparation et la réalisation de mises en marchés (appels à projet ou appels d'offres) en vue d'instruire les candidatures de développeurs potentiels de projets EnR raccordés au réseau.

2. Les institutions financières internationales (IFI), les EDFI (*Europeann Development Financial Institutions*) et les banques locales sont des interlocuteurs à intégrer dans la mise en œuvre de l'action afin de définir et établir les conditions nécessaires pour rendre disponibles des moyens financiers adaptés aux besoins des projets EnR (montant minimum disponible, durée des emprunts, taux d'intérêt, etc.). En complément de cette action, les fonds mis à disposition par INTPA dans le Fonds Européen pour le Développement Durable Plus (EFSD+) pourront être employés par les partenaires de l'Union européenne pour mobiliser les éventuelles garanties financières nécessaires. Le FDSE (Fond de Développement du Secteur de l'Electricité) récemment mis en place par le Cameroun sera aussi un outil à considérer dans le mécanisme à mettre en place pour le financement des projets.

L'Action devrait être mise en œuvre dans la mesure du possible à travers une opération de mixage prêt-don, afin qu'une EDFI leader européenne puisse assurer la cohérence entre l'appui technique envisagé et l'adéquation des moyens financiers permis par ses capacités financières.

<sup>11</sup> Missions réalisées dans le cadre du contrat ENV/2013/335-152

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif principal de cette action est **d'augmenter l'accès de tous à une fourniture électrique davantage basée sur les énergies renouvelables (EnR) au Cameroun.**

L'objectif spécifique de l'action est: d'améliorer la capacité de fourniture d'électricité à base d'énergies renouvelables au Cameroun.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants :

1. Les Capacités des structures de tutelle pour la sélection, l'instruction et l'accompagnement des projets de centrales électriques d'énergies renouvelables EnR connectées au réseau institutions camerounaises sont renforcées, permettant une accélération des procédures administratives et donc du déploiement des énergies renouvelables dans le pays
2. Le nombre de projets de production d'électricité d'origine renouvelable ayant obtenu la totalité de ses financements est augmenté de manière significative

#### 3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.

- Fourniture d'assistance technique auprès des institutions du secteur électrique pour faciliter le développement et la mise en œuvre de projets de production d'électricité d'origine renouvelable. Elle couvrira selon les besoins rencontrés :
  - o Actualisation d'études structurantes (planification, études du réseau, études des impacts sociaux - genre et droits humains, impact du changement climatique sur la régularité des flux d'eau...).
  - o Mise en place de conditions favorables à l'attractivité du secteur (adaptation de la réglementation aux projets EnR de taille intermédiaire, contrats, règlements...).
  - o Renforcement des capacités des institutions dans l'analyse et la sélection de projets (mise en adéquation des projets par rapport à la planification sectorielle, critères d'équité et de transparence dans la sélection des projets) en tenant compte de leur adaptation aux conséquences du changement climatique.
  - o Appui à la mise en place et animation d'un espace de concertation interinstitutionnel en vue d'une meilleure coordination entre les différents acteurs du secteur électrique
  - o Accompagnement des projets existants proposés par des opérateurs privés, qui s'intègrent dans le cadre réglementaire et contribuent aux priorités nationales.
  - o Possible lancement d'appels à concurrence pour le développement de projets EnR par le gouvernement camerounais.

Activités liées au produit 2

- Faciliter la mobilisation de financements et de mécanismes de garanties au profit des projets développés par le secteur privé
  - o d'analyser le pipeline de projets en cours de développement ou potentiels dans le but d'identifier les projets/sites potentiels socialement responsables disposant de la meilleure soutenabilité financière et de la meilleure adaptation aux conséquences du changement climatique et répondant à un besoin prioritaire en termes d'accès à l'énergie
  - o d'étudier et négocier avec les banques locales la constitution de crédits adaptés (devise, maturité, taux d'intérêt, période de grâce, etc.)
  - o d'étudier la mobilisation des garanties financières de l'instrument EFSD+ en tant que contribution à la bonne réalisation de l'action
- Constitution d'une offre de crédit destinée au financement de projets de centrales électriques EnR
  - o d'étudier les modalités d'un financement du Fond de Développement du Secteur de l'Electricité (FDSE) si nécessaire

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et Changement Climatique**

L'action correspond à une opération de mixage prêt-don intégrant une composante de renforcement institutionnel et une composante financière. Ces caractéristiques n'imposent pas, à ce stade de mener d'évaluation environnementale ni d'évaluation des risques climatiques. La prise en compte de la protection de l'environnement et du changement climatique sera réalisée pour chaque projet de centrale électrique, telles que le prévoient les dispositions réglementaires du Cameroun et les mesures de protection des institutions financières partenaires de la Commission. Une attention particulière sera prêtée à l'adaptation des infrastructures financées aux conséquences du changement climatique.

Le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable pourra également contribuer à réduire l'emploi de centrales thermiques et permettre aussi l'électrification des usages. D'autre part, les investissements en énergie durable seront priorisés dans les paysages clés pour la conservation et le développement (PCCD) définis par l'initiative NaturAfrica.

**Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)** (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise

**Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

**Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques** (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G0. Cela implique que compte tenu de la nature de l'action et des objectifs poursuivis (financement d'infrastructures de production d'électricité) il n'est pas possible, à ce stade, de définir d'objectif sensible au genre. L'action visant le développement de projets pouvant avoir un impact sur des populations locales, Il convient toutefois de signaler que l'instruction de la faisabilité de ces projets intègrera la bonne prise en compte des critères d'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles dans les caractéristiques du projet.

#### **Droits de l'homme**

L'action intervient dans le soutien au développement de projets d'infrastructures sur le secteur électrique. Les procédures et mesures de prévention du secteur en faveur du respect des droits humains seront appliquées pour les projets de construction de centrales électriques.

#### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que l'action ne cible pas spécifiquement l'inclusion des personnes invalides.

#### **Réduction des inégalités**

L'action vise à développer la production d'électricité à travers la construction d'ouvrages de production pouvant être situés dans des zones enclavés. Elle permettra alors de réduire, de manière indirecte, les inégalités dans l'accès à l'électricité, une fois les ouvrages réalisés.

#### **Démocratie**

Non applicable

**Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

L'action vise à développer la production d'électricité à travers la construction d'ouvrages de production pouvant être situés dans des zones en conflit ou pouvant augmenter l'accès à l'électricité dans des zones en conflits. Elle permettra alors de manière indirecte de renforcer la résilience et de réduire les sources de conflit dans ces zones fragilisées, une fois les ouvrages réalisés.

**Réduction des risques de catastrophes**

Non applicable

**Autres considérations, le cas échéant**

Non applicable

### 3.4 Risques et enseignements tirés

<b>Categorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haut/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
1 Environnement externe	Conditions macroéconomiques dégradées ne permettant pas la mobilisation de crédits bancaires	Faible	Haut	Le dialogue politique avec les autorités, un appui budgétaire de l'UE et des banques de développement (i.e. Agence Française de Développement, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement), contribuera à maintenir la stabilité macroéconomique du pays. L'action peut être orienté et renforcée sur le ciblage de projets et de développeurs en mesure d'autofinancer leur réalisation et/ou ayant la crédibilité technique, financière et managériale de lever les financements auprès des EDFI, IFI et des banques locales.
1 Environnement externe	Climat des affaires défavorable à l'investissement privé	Moyenne	Haut	Le dialogue politique en matière de gouvernance économique et de commerce (dialogue APE) contribue à un contexte d'investissement plus transparent. L'action vise à rendre favorables les opérations d'investissement privé sur le secteur électrique.
2 Planification, processus et systèmes	Absence d'intérêt pour une opération de blending par EDFI partenaires	Moyenne	Moyen	Engagement régulier avec les EDFI, au siège comme dans le pays, doit permettre de réduire le risque. Possibilité d'œuvrer sur les seuls fonds en subvention, en mobilisant des fonds en crédits disponibles à travers d'autres mécanismes de financement.
3 Personnes et organisation	Absence de collaboration effective entre	Moyenne	Haut	Appui au MINEPAT (Mesure de soutien de l'AAP2023) permettra de faciliter la coordination interne.

	institutions camerounaises			Dialogue et réflexion déjà initiés en association avec les parties prenantes et volonté affichée par les parties prenantes. Formalisation de la coordination à travers la signature d'une convention de financement avec le gouvernement camerounais et mise en place d'un cadre de suivi conjoint.
3 Personnes et organisation	Absence de développeurs candidats aux mises en marché	Faible	Haut	L'Action elle-même contribuera à rendre le secteur attractif et à sensibiliser les entrepreneurs camerounais et étrangers implantés au Cameroun. Les mesures d'appui pourront être utilisées pour des efforts de sensibilisation.
4 Aspects légaux et réglementaires	Le cadre légal ne permet pas la mise en œuvre de projets par les Producteurs d'Electricité Indépendant	Faible	Haut	Un dialogue politique est en place qui permettra de renforcer si nécessaire le cadre légal. La réglementation camerounaise permet le développement de projets de production avec des PEI.

#### Enseignements tirés:

Il s'agit de tirer les enseignements des initiatives de financement de projets EnR au Cameroun depuis ces 15 dernières années. L'Union européenne soutient le développement de l'électrification au Cameroun depuis 2006, avec la publication du premier appel à proposition de la Facilité Energie (EuropeAid/123607/C/ACT/ACP). 15 ans plus tard, et tel que constaté lors de l'évaluation finale de ce financement<sup>12</sup>, le niveau de réalisation des projets financés aura été plutôt faible, notamment s'agissant des projets visant le développement des capacités de production électrique. Sur 6 projets de centrales électriques, seule la petite centrale hydroélectrique de Mbakaou Carrière aura pu être mise en service. D'autres initiatives sont venues compléter les moyens financiers mis à disposition des développeurs de projets de production d'électricité (ElectriFI, EFSD), mis en œuvre par des EDFIs partenaires de l'UE et d'autres bailleurs ont également proposé des initiatives ciblant les projets EnR (SUNREF par l'Agence Française de Développement), sans obtenir les résultats escomptés. En parallèle, 3 projets de production électrique majeurs auront pu aboutir : barrage de M'emvele (Financement Etat du Cameroun), centrale à gaz de Kribi (PEI), barrage de Nachtigal (PEI).

Si le développement de projets de mini-centrales EnR (< 5 MW) impose des exigences comparables en matière d'instruction administrative et de capacité technique et professionnelle des développeurs que les grands projets de barrages ou de centrales thermiques, il est toutefois important d'ajuster les conditions d'instruction de ces projets afin d'en adapter les coûts et délais. La même démarche s'impose en ce qui concerne les moyens financiers permettant d'assurer le développement des projets EnR. L'accès aux financements des banques de développement devrait être ajusté pour que des projets d'envergure plus réduite puissent également avoir accès à des financements adaptés à ce type d'investissement (emprunts de long terme, taux d'intérêts, périodes de grâce, garanties bancaires) tout en prenant en compte les impératifs auxquels sont soumis les IFIs en termes de coûts de transaction.

<sup>12</sup> FED/2019/411308

### 3.5 Logique d'intervention

L'action vise l'accès de tous à une fourniture électrique davantage basée sur les énergies renouvelables (EnR) au Cameroun, en jouant sur deux axes, l'amélioration des capacités des autorités de tutelle, et la mobilisation de financements idoines.

Si les capacités des institutions pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de projets d'énergie renouvelable sont renforcées par de l'assistance technique et que le Cameroun maintient son objectif stratégique d'intégrer 25% d'EnR dans le mix électrique marqué, alors il est clair que le nombre de projets qui seront identifiés sera beaucoup plus élevé par les procédures standard simplifiées. D'autre part, si les moyens financiers mobilisés par les banques européennes de développement, le nombre de projets effectivement mis en œuvre sur le terrain augmentera de manière considérable. C'est pourquoi l'action se décompose en deux piliers (i) la fourniture d'assistance technique pour faciliter le développement et la mise en œuvre de projets de production d'électricité d'origine renouvelable et (ii) et la facilitation de la mobilisation des financements et de mécanismes de garantie disponibles sur les marchés camerounais et internationaux ou auprès des banques de développement.

L'offre financière ainsi constituée pourra, éventuellement, être complétée par des moyens financiers du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité (FDSE) du MINEE. La structuration de l'offre financière devra s'établir conjointement avec les choix et priorités opérés par les institutions camerounaises.

### 3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultatss	Chaine de résultats: (maximum 10)	Indicateurs : (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	Augmenter l'accès de tous à une fourniture électrique davantage basée sur les énergies renouvelables (EnR) au Cameroun	1. ODD 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (CREM 1.3)  2. ODD 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (CREM 1.2)	1 : 2.6% (2023)  2. 69.4 (2023)	1 : 25% (2035)  2. 75% (2030)	1. Système MRV d'évaluation des CDN  2. ENEO	<i>Not applicable</i>
<b>Effet direct 1</b>	1. Capacité de fourniture d'électricité à base d'énergies renouvelables améliorée	1.1 Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE *(CREM 2.4)  1.2. Émissions de gaz à effet de serre évitées avec le soutien de l'UE (CREM 2.7) (en tonnes d'équivalent CO2)  1.3 Nombre de personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE (CREM 2.3)	1.1 0 (2022)  1.2 0 (2023)  1.3 0 (2023)	1.1 50 MW (2030)  1.2 75000 (2030)  1.3 tbd (2030)	1.1 ENEO  1.2. Système MRV d'évaluation des CDN  1.3 ENEO	Volonté politique de faire aboutir les projets en cours de développement ou d'identification
<b>Produit 1 lié à l'effet direct 1</b>	1.1 Capacités des structures de tutelle renforcées pour la sélection, l'instruction et l'accompagnement des projets de centrales électriques EnR connectées au réseau	1.1.1. Statut du document cadre établissant les priorités d'implémentation de centrales EnR à court terme 1.1.2. Nombre d'appels d'offre ou appels à projet validés 1.1.3 Nombre de projets EnR sélectionnés	1.1.1 Inexistant (2023)  1..1. 2 0 (2023)  1.1.3 1 (2023)	1.1 1 Mis en place (2026) 1.1.2 1 (2026)  1.1.3 5 (2027)	1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 : MINEE	Les institutions camerounaises sont motivées à collaborer dans un cadre de concertation efficace
<b>Produit 2 lié à l'effet direct 1</b>	1.2 Nombre de projets de production d'électricité d'origine renouvelable ayant obtenu la totalité de ses financements augmenté de manière significative.	1.2.1 Nombre de projets ayant bouclé leur montage financier	1.2.1 0 (2023)  1.2.2 0 (2023)	1.2.1. 5 (2030)  1.2.2. 50 millions (2030)	1.2.1. MINEE  1.2.2 Protocole d'accord avec l'(les)	L'opération de blending est approuvée au Board

		1.2.2 Montant des financements pré-attribués aux projets EnR (Euros)			Institution(s) financière(s) partenaire(s)	Les conditions macroéconomiques permettent la mobilisation de crédits bancaires
--	--	--	--	--	--	---

## 4 MODALITES DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire

### 4.2 Période Indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire – NON APPLICABLE

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>13</sup>.

#### 4.4.1 Contribution à la Plateforme d'Investissement pour l'Afrique (AIP)

Les objectifs de l'action peuvent être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités appelées institutions financières chefs de file, désignées dans l'annexe 2 du présent document d'action.

#### 4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Dans le cas où la modalité décrite au point 4.4.1 n'est pas mise en œuvre, un appel d'offres pour un contrat de services sera publié en vue d'assurer la mise en œuvre des activités de l'objectif spécifique ainsi qu'assister les banques de développement et des banques locales camerounaises pour la constitution potentielle d'une offre financière .

### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

<sup>13</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

## 4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'Union (montant en EUR)	Contribution de tiers, dans la devise indiquée (EUR)
<b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4.4		
<b>Objectif/produit 1</b> Capacités améliorées des structures de tutelle renforcées pour la sélection, l’instruction et l’accompagnement des projets de centrales électriques EnR connectées au réseau, composé de		
Gestion indirecte – cf. section 4.4.1	4 000 000	
<b>Objectif/produit 2</b> Nombre de projets de production d’électricité d’origine renouvelable ayant obtenu la totalité de ses financements augmenté de manière significative, composé de		
Gestion indirecte – cf. section 4.4.1		50 000 000
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2 <b>Audit</b> – cf. section 5.3	may be covered by another Decision	N.A.
<b>Totaux</b>	4 000 000	50 000 000

## 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

<p>Les activités seront mises en œuvre en gestion indirecte par chaque institution financière chef de file (“Lead Financial Institution”).</p> <p>La structure organisationnelle et les responsabilités sont celles mises en place dans le cadre de la Plateforme d’investissement pour l’Afrique (AIP).</p> <p>Le processus décisionnel est structuré à deux niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les avis sur les projets sont déterminés par le Conseil, tenus dans la mesure du possible juste avant ou juste après les réunions du Comité d’approbation des Etats Membres;</li> <li>- les avis sont préparés dans des réunions techniques, lors desquelles les formulaires complets de projet rédigés par les Institutions financières chef de file seront évalués en coordination avec la Délégation de l’UE au Cameroun.</li> </ul> <p>Une liste des Institutions financières chef de file présélectionnés pour le Cameroun est fournie à titre indicatif dans l’annexe 2 à la fin de ce document d’action.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de financement, un suivi et une coordination de la mise en œuvre de l’action avec les services du MINEPAT seront mis en place afin d’assurer un reporting annuel de l’action auprès du gouvernement du Cameroun.</p> <p>Dans le cadre de ses prérogatives en matière d’exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l’Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l’action.</p>
---

## 5 MESURE DES PERFORMANCES

### 5.1 Suivi et rapports

<p>Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l’action et élabore régulièrement des rapports d’avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l’action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d’obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs</p>
--

correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

L'institution financière cheffe de file bénéficiaire de la contribution a la responsabilité d'assurer la collecte, l'analyse et le suivi des données et de les transmettre à la Commission.

## 5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation ne sera pas effectuée pour cette action, ou une de ses composantes.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dûment justifiées, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document «[Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures](#)», publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

- d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;
- de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);
- de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme;

<b>Niveau Action (appui budgétaire, financement mixte)</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette action
<b>Niveau Groupe d'actions (cas complémentaires, différentes phases d'un même programme)</b>		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSYS#): Non applicable
<b>Niveau Contrat</b>		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Non applicable
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Non applicable
	(...)	
<b>Niveau Groupe de contrats (série de devis-programmes, cas où une action comprend par exemple quatre contrats et où deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et une convention de contribution, visent les mêmes objectifs et se complètent)</b>		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	Non applicable

## Annexe 2 – Liste d’institutions financières

<b>Acronyme</b>	<b>Entité légale</b>
ADB	Asian Development Bank
AfDB	African Development Bank
AU-IBAR	African Union
CABEI	Central American Bank for Economic Integration
CIFOR	Centre for International Forestry Research
DBSA	Development Bank of Southern Africa
EADB	East African Development Bank
EBRD	European Bank for reconstruction and development
EDFI	European Development Finance Institutions
EIB	European Investment Bank
EIF	European Investment Fund
IADB	Inter-American Development Bank
IFAD	International Fund for Agricultural Development
NEFCO	Nordic Environment Finance Corporation
OIE	World Organisation for Animal Health
PROPARCO	Société de Promotion et de participation pour la coopération économique
SPC	The Pacific Community
SPREP	South Pacific Regional Environment Programme
TDB	The Eastern and Southern African Trade and Development Bank
WBG	World Bank Group (IBRD, IDA, IFC, MIGA, ICSID)
WFP	World Food Programme